

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
n° 2020279CS0202**

Comité Syndical du 5 octobre 2020

**Date de convocation : 25 septembre 2020
Date d'affichage : 6 octobre 2020**

OBJET : Election du Bureau Syndical du SDEG 16.

L'an deux mille vingt, le cinq du mois d'octobre à 8 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'Amphithéâtre du Lycée Agricole de l'Oisellerie, 40, allée de l'Oisellerie à La Couronne, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Dominique SOUCHAUD, délégué titulaire du Secteur Intercommunal d'Energies n°7 de Cognac, est désigné secrétaire de séance.

Nombre total de délégués :	74
Quorum :	38
Nombre de délégués présents au moment du vote :	67
Nombre de procurations au moment du vote :	2

Monsieur le Président

Rappelle :

- Que le Bureau Syndical est composé de 22 membres plus le Président.
- Qu'il ne peut y avoir qu'un représentant par Secteur Intercommunal d'Energies.

Indique qu'une liste de candidats d'ores-et-déjà identifiés, a été dressée pour composer le Bureau Syndical.

Le Président présente, un par un, lesdits candidats, à savoir :

N°	Secteur Intercommunal d'énergies EPCI	Nom des candidats	Fonctions
1	BARBEZIEUX-SAINT HILAIRE	André MEURAILLON	Président du SIE de Barbezieux-Saint Hilaire Maire de Barbezieux-Saint Hilaire
2	BLANZAC-PORCHERESSE	Jean REVEREAULT	Délégué du SIE de Blanzac-Porcheresse Adjoint au Maire de Mouthiers sur Boème
3	LA ROCHEFOUCAULD	Ophélie RIVIERE	Déléguée du SIE de La Rochefoucauld Adjointe au Maire de Rivières
4	CHABANAIS	Jean-François DUVERGNE	Président du SIE de Chabonais Maire d'Exideuil sur Vienne
5	CHALAIS-AUBETERRE	Lucette TERRACOL	Déléguée du SIE de Chalais-Aubeterre Conseillère municipale de Saint Romain
6	CHAMPAGNE-MOUTON	Fabrice AUDOIN	Président du SIE de Champagne-Mouton Maire d'Ansac sur Vienne
7	COGNAC	Dominique SOUCHAUD	Président du SIE de Cognac Maire de Saint Sulpice de Cognac
8	CONFOLENS	Jean-François GUINOT	Président du SIE de Confolens Adjoint au Maire de Confolens
9	DIGNAC	Pascal BRUNERIE	Délégué du SIE de Dignac Adjoint au Maire de Bouex
10	ROUILLAC	Franc PINAUD	Président du SIE de Rouillac Maire de Genac-Bignac
11	HIERSAC-SAINT AMANT DE BOIXE	Sylviane BUTON	Présidente du SIE de Hiersac-Saint Amant de Boixe Conseillère municipale de Vervant
12	MALAVILLE	Jean-François MAURANGE	Délégué du SIE de Malaville Adjoint au Maire de Bellevigne
13	MARTHON	Patrick BORIE	Président du SIE de Marthon Maire de Marthon
14	MASSIGNAC	Jean-Pierre COMPAIN	Président du SIE de Massignac Maire de Massignac
15	MERIGNAC	Claude CHARRIER	Délégué du SIE de Mérignac Adjoint au Maire de Jarnac
16	MONTBRON	Jean-Jacques VIGNAUD	Président du SIE de Montbron Adjoint au Maire d'Eymouthiers
18	SEGONZAC	Bernard MAUZE	Délégué du SIE de Segonzac Maire de Gensac-La Pallue
19	VERTEUIL SUR CHARENTE	Clauddy SEGUINAR	Président du SIE de Verteuil sur Charente Maire de Verteuil sur Charente
20	VILLEBOIS-LAVALLETTE	Didier JOBIT	Président du SIE de Villebois-Lavalette Maire de Magnac-Lavalette-Villars - Conseiller Départemental
21	VILFAGNAN	Brigitte FOURE	Présidente du SIE de Villefagnan Adjointe au Maire d'Aigre - Conseillère Départementale
22	GRAND ANGOULEME	Alain DUPONT	Délégué du SIE du Grand Angoulême Adjoint au Maire de Ruelle sur Touvre
23	CDC CHARENTE LIMOUSINE	Eric PINAUD	Délégué de la Communauté de Communes Charente-Limousine Maire de Lessac

Le Président demande s'il y a d'autres candidats.

Aucune autre candidature n'est présentée.

Le Président demande à Madame Laure GAUTHIER, Directrice Générale des Services du SDEG 16, de rappeler les règles qui s'appliquent pour cette élection

Madame Laure GAUTHIER indique les stipulations des statuts du SDEG 16 en la matière et donne lecture notamment de l'article 16.4 des statuts selon lequel :

« Le scrutin est uninominal, toutefois, une ou plusieurs listes comportant au maximum 22 noms peuvent être constituées. Des candidats de ces listes peuvent être rayés et, éventuellement remplacés. Si une liste comporte plus de 22 noms, seuls les 22 premiers se verront attribuer une voix. Si une même enveloppe comporte plusieurs listes dont le nombre total de candidats est supérieur à 22, le vote est nul. Deux membres du Bureau Syndical, y compris le Président, ne peuvent pas être issus d'un même secteur intercommunal d'énergies. »

Des bulletins de vote et des enveloppes sont distribués aux délégués.

Il est ensuite procédé aux opérations de vote à bulletin secret.

A l'appel de leur nom et des procurations, chaque délégué vote dans une urne transparente et signe la feuille d'émargement.

Madame Nicole ROY et Monsieur Jean-François DUVERGNE sont désignés comme scrutateurs.

Après avoir compté les enveloppes contenant les bulletins, Monsieur Dominique SOUCHAUD, secrétaire de séance, procède, à haute voix, au dépouillement.

Les résultats sont annoncés :

- Nombre d'inscrits : **74**
- Nombre de votants : **69**
- Bulletin blanc : 1
- Suffrages exprimés : **68**
- Majorité absolue : **35**

Obtiennent :

N°	Secteur Intercommunal d'énergies EPCI	Nom des candidats	Nombre de voix
1	BARBEZIEUX-SAINT HILAIRE	André MEURAILLON	64
2	BLANZAC-PORCHERESSE	Jean REVEREAULT	65
3	LA ROCHEFOUCAULD	Ophélie RIVIERE	67
4	CHABANAIS	Jean-François DUVERGNE	66
5	CHALAIS-AUBETERRE	Lucette TERRACOL	66
6	CHAMPAGNE-MOUTON	Fabrice AUDOIN	68
7	COGNAC	Dominique SOUCHAUD	65
		Danièle LAMBERT DANEY	1
8	CONFOLENS	Jean-François GUINOT	67
9	DIGNAC	Pascal BRUNERIE	67
10	ROUILLAC	Franc PINAUD	67
11	HIRSAC-SAINT AMANT DE BOIXE	Sylviane BUTON	67
12	MALAVILLE	Jean-François MAURANGE	66

13	MARTHON	Patrick BORIE	67
14	MASSIGNAC	Jean-Pierre COMPAIN	68
15	MERIGNAC	Claude CHARRIER	65
		Christophe COR	1
16	MONTBRON	Jean-Jacques VIGNAUD	67
18	SEGONZAC	Bernard MAUZE	65
		Marie-Jeanne VIAN	1
19	VERTEUIL SUR CHARENTE	Clauddy SEGUINAR	67
20	VILLEBOIS-LAVALETTE	Didier JOBIT	66
21	VILLEFAGNAN	Brigitte FOURE	65
22	GRAND ANGOULEME	Alain DUPONT	65
23	CDC CHARENTE LIMOUSINE	Eric PINAUD	66

Le Président déclare élus, membre du Bureau Syndical, au premier tour à la majorité absolue :

- SIE DE BARBEZIEUX-SAINT HILAIRE : **André MEURAILLON**
- SIE DE BLANZAC-PORCHERESSE : **Jean REVEREAULT**
- SIE DE LA ROCHEFOUCAULD : **Ophélie RIVIERE**
- SIE DE CHABANAIS : **Jean-François DUVERGNE**
- SIE DE CHALAIS-AUBETERRE : **Lucette TERRACOL**
- SIE DE CHAMPAGNE-MOUTON : **Fabrice AUDOIN**
- SIE DE COGNAC : **Dominique SOUCHAUD**
- SIE DE CONFOLENS : **Jean-François GUINOT**
- SIE DE DIGNAC : **Pascal BRUNERIE**
- SIE DE ROUILLAC : **Franc PINAUD**
- SIE DE HIERSAC-SAINT AMANT DE BOIXE : **Sylviane BUTON**
- SIE DE MALAVILLE : **Jean-François MAURANGE**
- SIE DE MARTHON : **Patrick BORIE**
- SIE DE MASSIGNAC : **Jean-Pierre COMPAIN**
- SIE DE MERIGNAC : **Claude CHARRIER**
- SIE DE MONTBRON : **Jean-Jacques VIGNAUD**
- SIE DE SEGONZAC : **Bernard MAUZE**
- SIE DE VERTEUIL SUR CHARENTE : **Clauddy SEGUINAR**
- SIE DE VILLEBOIS-LAVALETTE : **Didier JOBIT**
- SIE DE VILLEFAGNAN : **Brigitte FOURE**
- SIE DE GRAND ANGOULEME : **Alain DUPONT**
- EPCI CDC CHARENTE LIMOUSINE : **Eric PINAUD**

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.